



Alain Beele

Administrateur de la succursale de Liège de la Banque nationale de Belgique
Membre du Collège régional de Prospective de Wallonie

La taille des entreprises wallonnes est-elle optimale? Les pouvoirs régionaux pourraient-ils améliorer la situation ? Essai de comparaison avec la Flandre

Version au 22 novembre 2018

Cet essai est rédigé à titre personnel. Il n'engage pas mon employeur.

1. Préambule

Le présent essai a pour objectif d'aborder la problématique, souvent traitée par ailleurs, de la taille des entreprises wallonnes et, ce faisant, de leur état de croissance.

Une deuxième partie du document, plus courte, énoncera des questionnements quant à l'éventualité pour les pouvoirs régionaux d'encore renforcer leurs soutiens aux entreprises.

L'étude a été réalisée sur base des données de la Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique, chiffres disponibles au 28 septembre 2018 concernant les entreprises ayant déposé leurs comptes annuels au 31 décembre 2017. Il s'agit de respectivement 90.383 sociétés ayant leur siège social en Wallonie et 240.817 en Flandre.

Il est à souligner que le caractère souvent atypique des sociétés établies à Bruxelles nous a amenés à ne pas inclure la Région de Bruxelles-Capitale dans cette étude.

Les entrepreneurs exerçant leurs activités en personnes physiques ne sont donc pas concernés par cette analyse.

Rappelons quelques chiffres :

- la population wallonne était en 2016 ¹ de 3.608.345 unités, alors que la Flandre comptait 6.496.908 habitants. Soit, respectivement 35.71% et 64.79% du total des populations des 2 régions ;
- pour la même année, le PIB ² s'élevait à 90.520 pour la Wallonie et à 229.557 pour la Flandre. C'est-à-dire respectivement 28,28% et 71,72% du total.

2. Comparaison de la taille des entreprises wallonnes et flamandes

Le décor étant planté, venons-en à la comparaison chiffrée des entreprises de Wallonie et de Flandre.

Six critères ont été étudiés : capital souscrit, fonds propres, total de l'actif, marge brute, résultat d'exploitation et emploi.

Pour chacune des valeurs de ces critères, les entreprises ont été classées par ordre croissant puis rassemblées dans des classes permettant une granulosité assez fine, mais pas excessive, ce qui aurait amené à des graphiques peu lisibles.

2.1. Capital souscrit

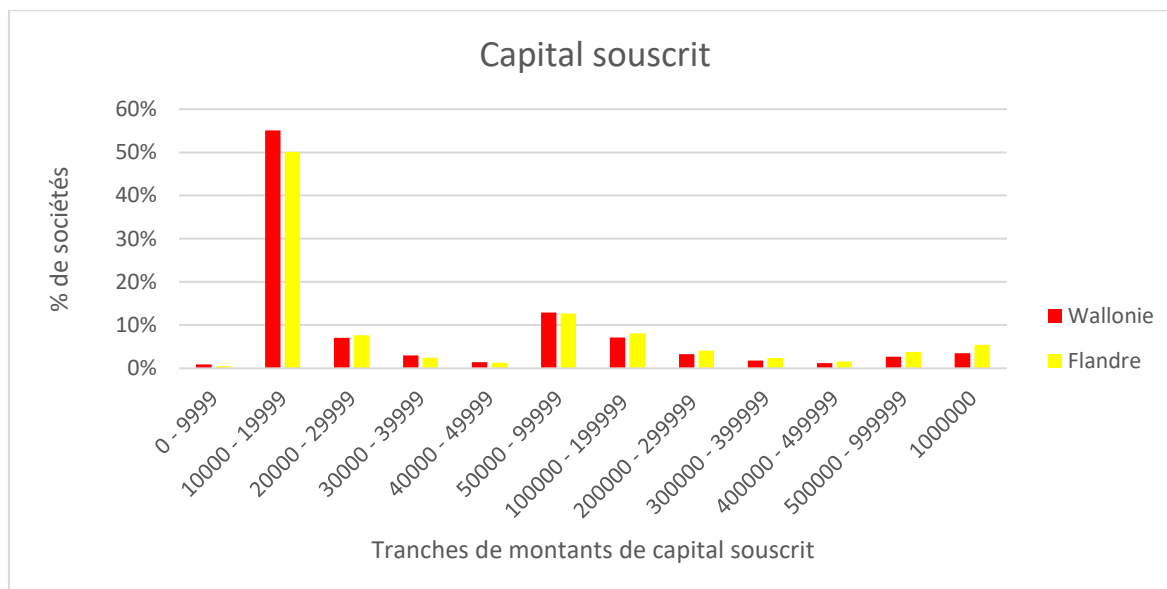
Par la notion de capital souscrit, on peut approcher les fonds que les actionnaires ont été prêts à allouer (et donc à risquer) lors de la création de l'entreprise ou lors d'une des étapes de la vie de société où une recapitalisation était nécessaire. Habituellement, ce sont là des décisions stratégiques qui sont révélatrices du soutien profond des actionnaires.

Une première constatation s'impose : le capital souscrit moyen est nettement plus faible pour les sociétés wallonnes que pour leurs homologues flamandes. En effet, il s'élève respectivement à 792.401,98€ et 965.616,92€. En d'autres termes, le capital souscrit moyen d'une société flamande est supérieur de quelque 22% à celui d'une société wallonne. Même s'il faut toujours se méfier des moyennes, l'ampleur de la différence est significative.

Lorsqu'on examine le graphique repris ci-dessous, on ne peut que constater la proportion très élevée des sociétés wallonnes dont le capital souscrit est inférieur à 100.000€ : 80.37%. En Flandre : 74,61%.

¹ NBB.Stat : population moyenne en unités

² IWEPS : PIB en volume - En millions d'euros (euros chaînés, année de référence 2010).



2.2. Fonds propres

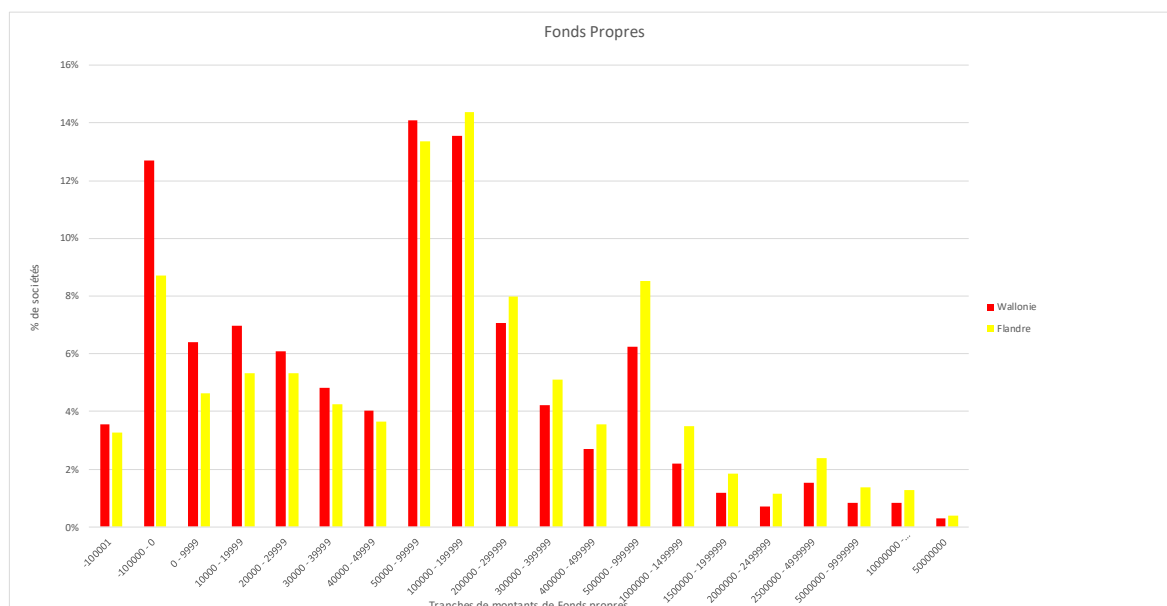
La somme du capital souscrit et des bénéfices reportés ou mis en réserve (ou défalqués pour les pertes reportées) constitue un bon indicateur de la volonté des actionnaires à laisser (ou non) des moyens propres à disposition de la société plutôt que de les distribuer. C'est aussi un élément pertinent pour approcher la résilience de l'entreprise.

Premier constat, 16,25% des sociétés wallonnes ont des fonds propres négatifs alors que c'est seulement le cas pour 12% des entreprises flamandes.

Les fonds propres moyens sont de 1.463.872,88€ en Wallonie et de 1.947.872,88€ en Flandre. Donc, 33,05% de plus en moyenne pour les sociétés du Nord du pays par rapport à celles du Sud.

Du côté flamand, 51,47% des sociétés ont des fonds propres plus élevés que 100.000€. Ce pourcentage tombe à 41,36% en Wallonie.

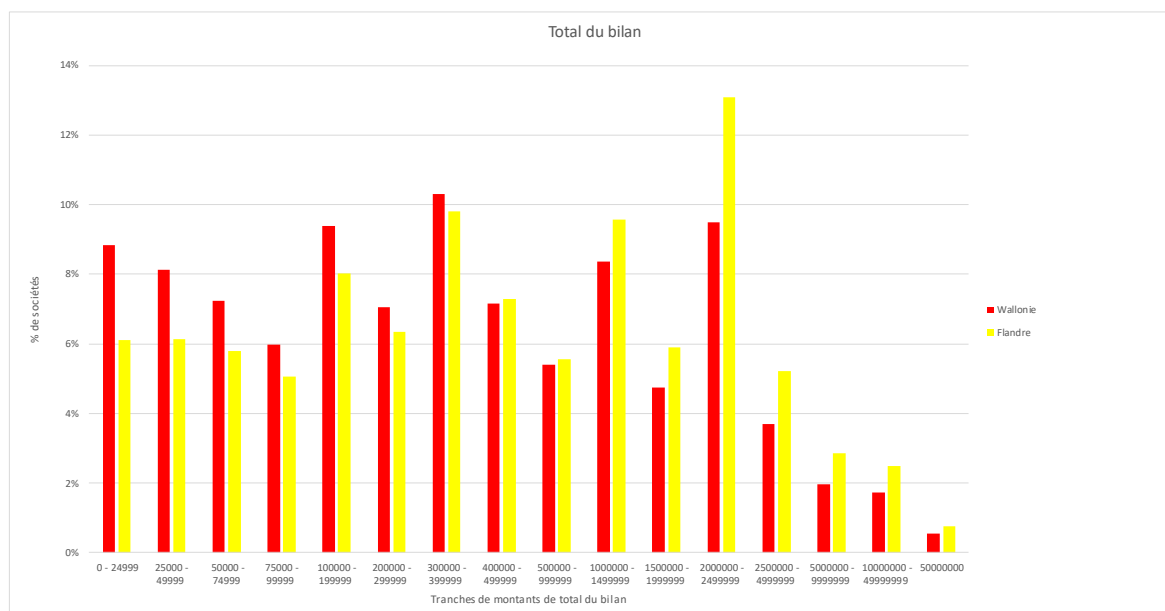
Le tableau de répartition des classes, reproduit ci-dessous, est très parlant.



2.3. Total de l'actif

L'ensemble des moyens mis en œuvre par une société pour atteindre son objet social est bien naturellement révélateur de l'ambition de ses dirigeants.

Comme le montre le graphique suivant, les sociétés ayant leur siège social en Wallonie se regroupent bien plus que les entreprises flamandes dans les classes où l'on retrouve les plus bas totaux d'actifs.



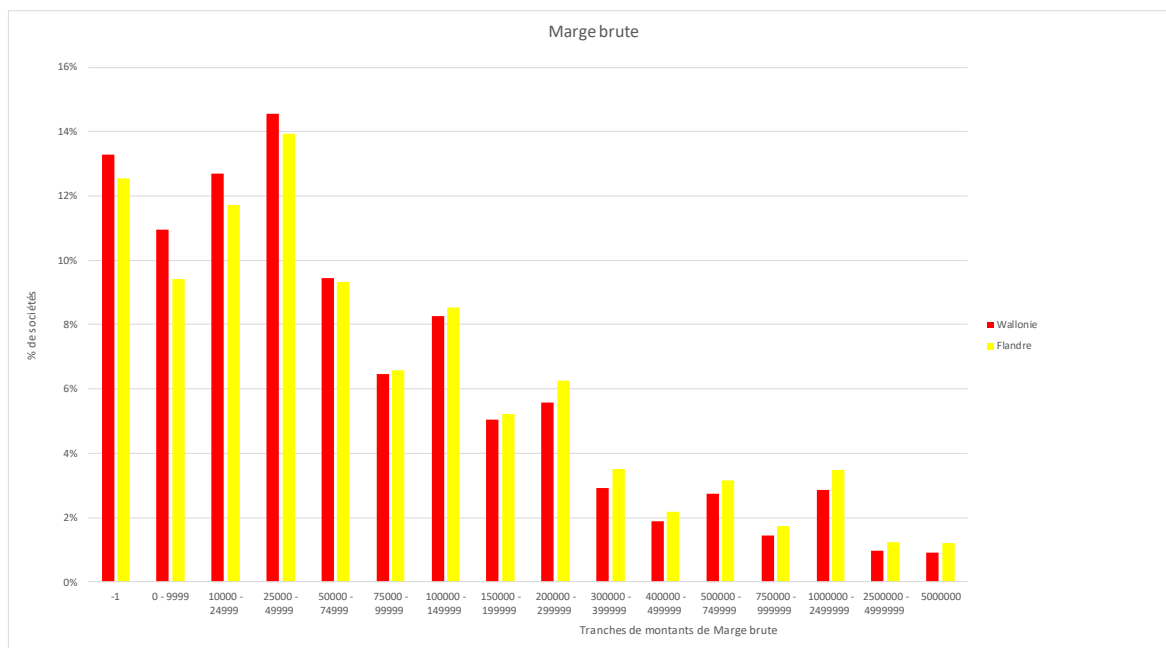
Au niveau des pourcentages, cela se perçoit encore plus nettement : seulement 17,44% des sociétés wallonnes ont un total de bilan supérieur à un million d'euros. Alors que ce pourcentage s'élève à 24,39% en Flandre.

2.4. Marge brute

La mention du chiffre d'affaires étant facultative pour les sociétés déposant leurs comptes annuels sur schéma simplifié, on lui a préféré l'étude de la marge brute. Sans entrer dans trop de finesses, la marge brute se définit comme le montant des ventes de marchandises (HT) – le coût d'achat de ces marchandises (HT).

La marge brute moyenne des sociétés flamandes excède de plus de 25% celle des entreprises wallonnes. Elle s'élève respectivement à 525.842,54€ et 415.935,43€.

Observons le graphique reproduit ci-dessous : dans toutes les classes où la marge brute est inférieure à 75.000€, la Wallonie excède la Flandre. Et c'est, reconnaissons-le, l'inverse pour les classes regroupant les marges brutes supérieures à ce montant. Il n'y a pas d'exception.

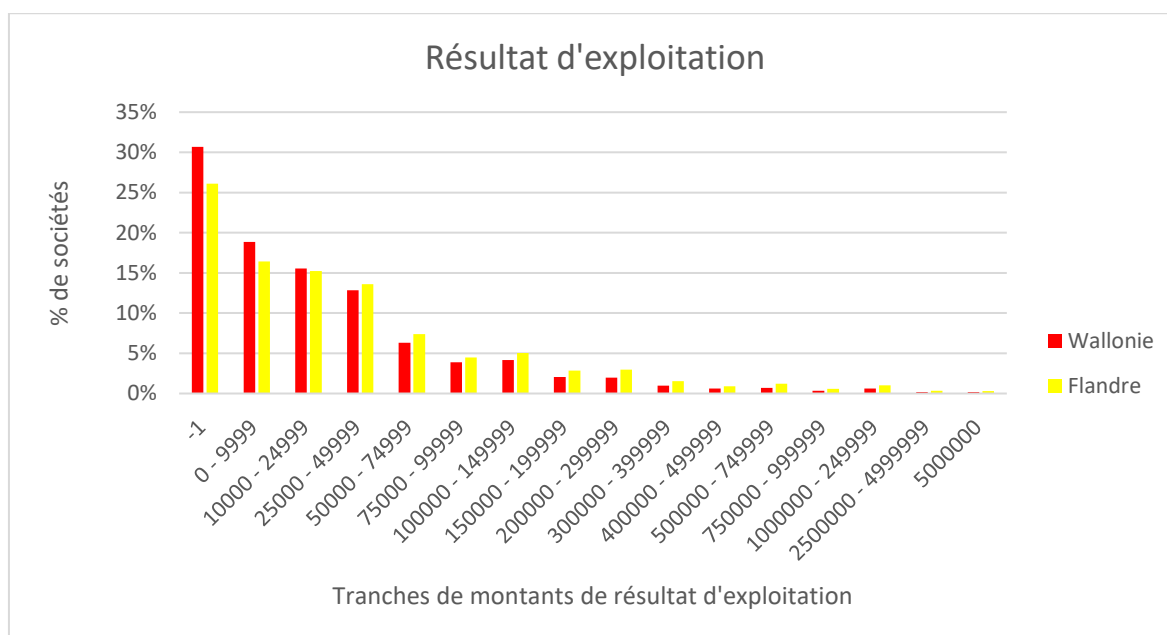


2.5. Résultat d'exploitation

À ce stade de notre approche, nous nous penchons sur le résultat tiré de l'exploitation normale et courante de l'activité d'une entreprise. Il est la résultante de l'exercice du métier même de l'entreprise et n'est donc pas influencé par les aspects financiers ou exceptionnels de la gestion. De même, il est indépendant de la rémunération du capital et des taxes.

Nous avons déjà constaté que la marge brute des sociétés flamandes était (nettement) plus élevée que celle des sociétés wallonnes. Ce constat se confirme et s'amplifie pour le résultat d'exploitation moyen. Il se monte respectivement à 131 317,21€ et 77 235,93€. Le constat est sévère : les entreprises flamandes dégagent un résultat d'exploitation moyen plus élevé de 70% par rapport aux sociétés wallonnes.

En Wallonie, 65,09% des entreprises n'atteignent pas 25.000€ de résultat d'exploitation pour seulement 57,76% en Flandre.



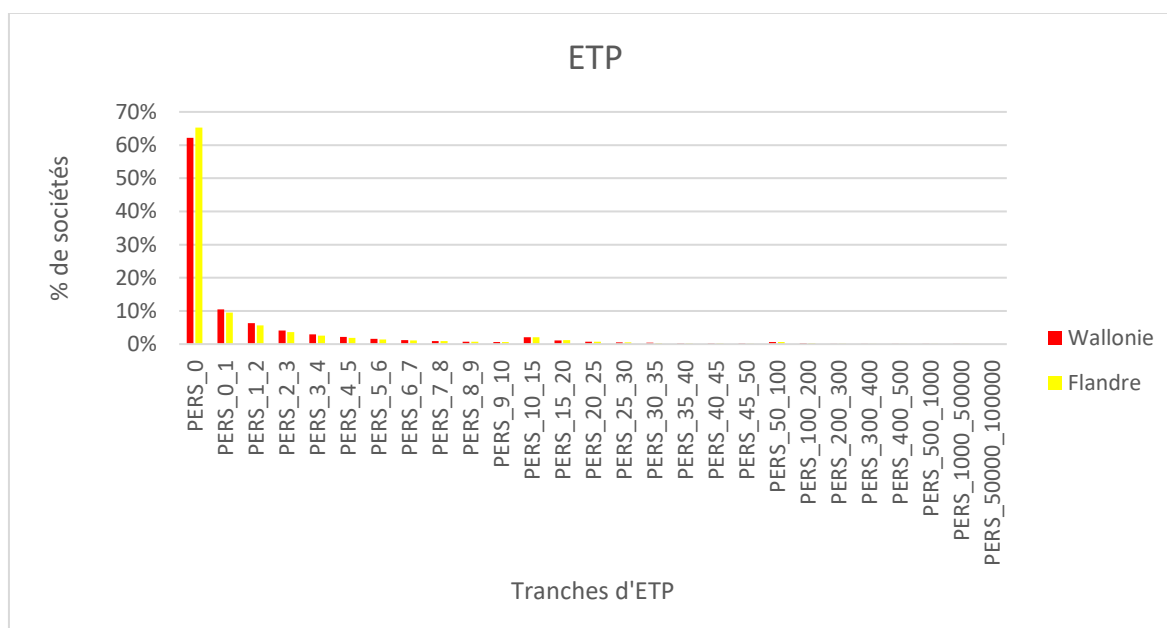
2.6. L'emploi

Venons-en maintenant au dernier élément étudié : l'emploi, exprimé en équivalents temps plein (ETP).

Et c'est ici, en comparaison avec les autres points étudiés, que les chiffres surprennent.

En moyenne, une société wallonne compte 4,80 ETP. En Flandre : 4,76. En Wallonie, 62,14% des sociétés n'ont aucun ETP alors qu'en Flandre ce pourcentage s'établit à 65,25%. Si l'on regarde le pourcentage du nombre de sociétés qui comptent moins de 10 ETP, on en trouve 93,28 en Flandre et ... 93,27 en Wallonie.

Ce n'est qu'après la barre des 50 ETP que la Flandre dépasse significativement la Wallonie, mais cela ne représente en % des entreprises que respectivement 1,26 et 1,13. Ceci dit, de petits pourcentages d'entreprises peuvent générer beaucoup de valeur. Ainsi, les entreprises de plus 50 travailleurs génèrent à elles seules respectivement 42,68 % des résultats d'exploitation en Flandre et 41,78% en Wallonie. Sans surprise, la taille permet de la génération de valeur.



2.7. Comparaison de la taille des entreprises wallonnes et flamandes : synthèse

Force est de constater que le « bulletin » flamand est nettement plus flatteur que le wallon : sur cinq des 6 critères étudiés, 5 sont (largement) meilleurs au Nord du pays qu'au Sud (capital souscrit, fonds propres, total de l'actif, marge brute et résultat d'exploitation).

L'emploi généré par le secteur privé exerçant ses activités sous la forme juridique d'une société étonne : Flandre et Wallonie sont au coude à coude. Certains esprits chagrins y verront la moindre productivité wallonne lorsqu'ils compareront le résultat d'exploitation dégagé avec l'emploi mis en œuvre. Peu importe, la mobilisation du facteur de production travail est là et bien là. Réjouissons-nous, mais veillons surtout à améliorer ce critère et à redynamiser vigoureusement les autres.

3. Les pouvoirs régionaux pourraient-ils améliorer la situation ?

Il est digne du Café du commerce de mettre en exergue les différences socio-culturelles entre le monde patronal flamand et wallon. Nous nous en abstenons donc bien.

Si les chiffres prouvent à la fois une sous-capitalisation, un manque de mobilisation des moyens et une rentabilité sous-optimale de nos sociétés wallonnes en comparaison avec celles établies en Flandre, il nous revient de nous interroger quant à savoir comment l'action régionale pourrait influencer la situation.

De nombreux facteurs peuvent influencer les données : l'enseignement et la formation, la qualité de la mobilité également. Sans parler de la simplification administrative. Il va de soi que la présente (et modeste) contribution à la réflexion ne peut traiter l'ensemble de ces facteurs.

Toutefois, il est probable que les aides et le soutien direct de la Région wallonne à ses entreprises sont déterminants à ce propos.

Ainsi, quelques suggestions pour augmenter la taille de nos entreprises :

- utiliser en Wallonie de manière optimale les moyens mis en œuvre dans le « small business act for Europe » ;
- MIDAS ³ décompte 108 aides de la Région wallonne disponibles pour les entreprises implantées en Wallonie. Nous proposons moins de granulosité ainsi que la complémentarité (dans la limite des spécificités wallonnes) avec les aides fédérales (27) ;
- l'intégration de l'AEI au sein de la Sowalfin va dans le sens de la cohérence (plan croissance : sensibilisation, accompagnement, financement), mais qu'en est-il de la collaboration/synergie avec les autres agences régionales dont l'action est connexe à celle de la Sowalfin : SRIW, AWEx, ADN, FOREM, ... ? Quid de l'intégration des réflexions académiques ? Nous proposons la mise au point d'indicateurs de performance pour chacune des agences, mais aussi pour l'ensemble de la structure actuellement en place. Avec un modèle d'extrapolation pour les pistes d'amélioration. Pour se faire, une Commission d'experts devrait être créée ;
- profiter de la refonte du code des sociétés pour amener les sociétés wallonnes à repenser à leur « enveloppe juridique » et à leurs organes d'administration ;
- les appels d'offres émanant du secteur public sont foison. La création d'une Agence régionale soutenant administrativement les entrepreneurs wallons à répondre à ces appels est opportune.

³ <http://www.aides-entreprises.be/Midas>